

Partir étudier à l'étranger

L'université Rennes 2 accompagne les étudiant·es dans leur projet et offre des opportunités de mobilité à l'étranger afin qu'ils-elles acquièrent des atouts personnels et professionnels. Plusieurs dispositifs sont en place.

La mobilité d'études à l'étranger (programmes d'échange)

Au cours de votre cursus, vous pouvez opter pour une mobilité d'études à l'étranger au sein des universités partenaires Erasmus et hors-Europe. En plus d'acquérir une expérience enrichissante sur le plan personnel, choisir de partir peut être l'occasion de renforcer votre projet professionnel.

Principes d'une mobilité d'études à l'international : Programme d'échange

Les programmes d'échanges vous permettent :

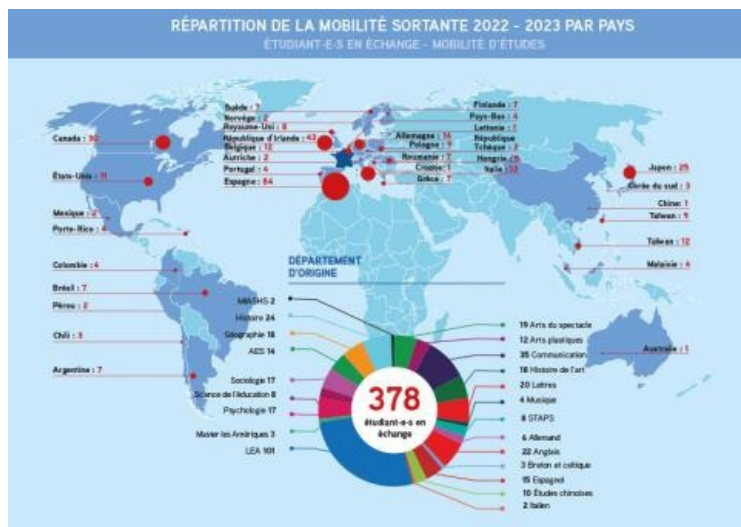
- D'**étudier** dans une université partenaire de l'Université Rennes 2, en Europe ou hors Europe, un semestre ou une année.
- De maintenir votre statut d'étudiant-e de Rennes 2, en payant vos **frais d'inscription** à Rennes 2 et en bénéficiant d'une exonération des frais d'inscriptions dans l'université d'accueil.
- De bénéficier d'une **reconnaissance de votre mobilité**, la période de mobilité étant directement intégrée dans votre cursus. La réussite aux examens lors de votre mobilité entraînant un passage à l'année supérieure.
- De solliciter **bourse de mobilité**. La plupart des étudiant-es obtiennent une bourse de mobilité (cette bourse ne couvre tous les frais).

Quels échanges possibles ?

Environ 300 universités partenaires (Europe et hors Europe) sont actuellement répertoriées au sein de la Direction des Relations Internationales, sachant que ce nombre identifie la coopération entre établissements et non par filière.

Les accords signés entre Rennes 2 et les universités partenaires précisent le nombre de places offertes. Cela signifie que le département d'études possède des relations privilégiées avec un département équivalent dans une université partenaire pour permettre d'y effectuer un séjour d'études reconnu à Rennes 2 au retour.

- Conventions Erasmus+
- Conventions bilatérales - Suisse, Royaume-Uni et hors-Europe
- Accords BCI (Québec)
- Accords accessibles aux étudiants du Master les Amériques



Quels frais d'inscription ?

Les étudiants sélectionnés pour une mobilité d'études à l'international restent des étudiants de Rennes 2 l'année de la mobilité. Ils doivent donc payer leurs frais d'inscription à Rennes 2.

En contrepartie, l'université d'accueil s'engage à les exonérer des droits d'inscription, ce qui représente un avantage financier non négligeable dans certaines universités (en Amérique du Nord et en Asie notamment).

Quelle reconnaissance pédagogique ?

Cette mobilité d'études d'un semestre ou d'un an dans une université partenaire de Rennes 2 est intégrée dans le cursus :

- Les étudiants suivent des cours et passent des examens avec les étudiants locaux (pas de cours spécifiques pour étudiants internationaux), d'où l'importance de maîtriser la langue d'enseignement de l'université visée.
- S'ils réussissent leurs examens, en fonction de critères établis avant le départ avec l'enseignant référent (coordinateur), la période d'études est validée. Les notes obtenues à l'étranger sont converties en notes de Rennes 2 et un relevé de notes de Rennes 2 est ensuite édité.

Par exemple, un étudiant qui effectue sa mobilité en licence 2 à l'étranger en programme d'échange et qui réussit ses examens, obtiendra son relevé de notes de Rennes 2 pour sa licence 2 et pourra intégrer la licence 3. La période passée en mobilité n'est pas une période « blanche ». Elle vous permet de poursuivre son cursus.

Quelles aides financières possibles ?

Il existe plusieurs types de bourses de mobilité non cumulables (*Erasmus, Aide à la mobilité Internationale, Jeunes à l'Internationale*). Elles sont gérées par la Direction des Relations Internationales (DRI).

Lorsque les étudiants sont sélectionnés, la DRI leur indique (courant avril) comment effectuer leur demande de bourse de mobilité. Cette demande doit être complétée par tous les étudiants sélectionnés, y compris ceux qui ne sont pas boursiers du CROUS.

En fonction de la mobilité réalisée (en Europe ou hors Europe), de la durée du séjour (un semestre ou un an) et du statut de l'étudiant (boursier du CROUS ou non), la DRI lui attribuera une aide financière, dans la mesure du possible. La plupart des étudiants sélectionnés obtiennent une bourse de mobilité.

Attention : il s'agit d'une aide financière qui ne couvre absolument pas toutes les dépenses. Les étudiants doivent bien anticiper leur budget (transport, vie sur place, logement, nourriture, etc), car ces dépenses restent à sa charge.

Quand se renseigner ?

Chaque année, une Semaine Internationale est organisée au mois de novembre sur le Campus.

Il faut donc se renseigner sur le programme proposé dès le mois d'octobre de l'année universitaire précédant l'année de mobilité souhaitée.

À cette occasion, des réunions sont organisées : réunions générales pour présenter les opportunités, réunions spécifiques par départements et zones géographiques, rencontre avec d'anciens étudiants partis en mobilité.

Comment candidater ?

La candidature est à réaliser en ligne entre le mois de décembre et le mois de janvier.

Elle se compose de 2 parties : un formulaire de candidature et des pièces justificatives.

Parmi les pièces justificatives, on retrouve celles qui permettront aux enseignants de réaliser la sélection.

Les principaux critères pris en compte sont :

- Les relevés de notes
- Le niveau de langue (dans la langue d'enseignement de l'université d'accueil)
- La lettre de motivation

Des critères spécifiques à chaque départements / destinations hors Europe peuvent compléter cette liste.

Ces critères sont importants. Cela étant, les étudiants ne doivent pas s'auto-censurer. Le principal est que le projet de mobilité soit réfléchi et préparé suffisamment en avance. Il ne s'agit pas d'empêcher les étudiants de partir, mais simplement de s'assurer qu'ils ont de bonnes chances de réussite afin que leur expérience de mobilité leur soit profitable. Chaque année, il reste des places non pourvues.

Les sélections sont réalisées en février/mars.

Label Parcours « Europe/International »

Effectuer une mobilité (hors France) soit dans le cadre d'une mobilité semestrielle ou annuelle (Erasmus ou convention bilatérale Hors Europe), d'un stage à l'étranger, d'une mobilité courte (Erasmus +) ou d'une année d'assistantat en tant qu'assistant·e de langue française dans un établissement étranger, est une condition pour que votre diplôme soit éligible au label parcours « Europe/International »

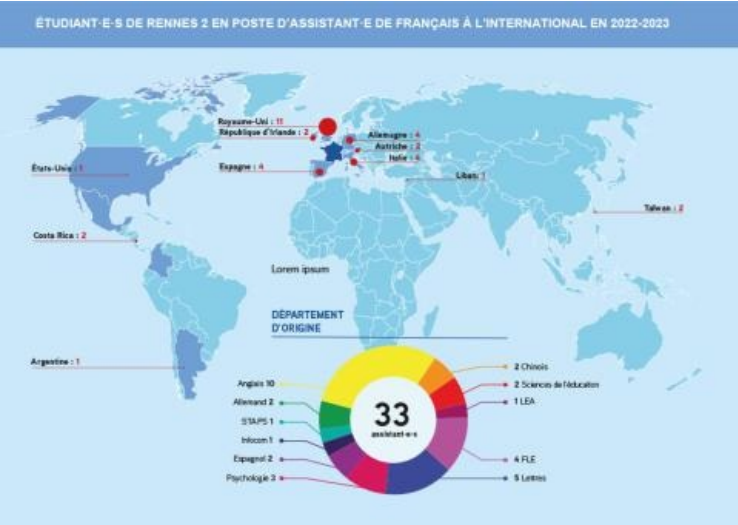
- [Plus d'information sur le Label Parcours « Europe/International »](#)

Assistantat linguistique

Le programme d'échange d'assistants de langue est un dispositif géré et animé par FEI (France Education International) pour le compte du ministère français de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il permet aux assistants d'améliorer leurs compétences pédagogiques et linguistiques en approfondissant leur connaissance d'une culture étrangère, en étant un représentant de la langue française et de sa culture.

Il est ouvert à de nombreuses filières en dehors des filières langues (selon les destinations) et chaque année, entre 10 et 20 étudiants issus d'autres UFR que l'UFR Langues ont la chance de partir travailler à l'étranger grâce à ce programme. Profitez-en !



Stages à l'étranger

L'université Rennes 2 permet aux étudiant·es qui le souhaitent de partir effectuer un ou plusieurs stages à l'étranger au cours de leur parcours.

Plusieurs dispositifs d'accompagnement sont proposés pour vous aider à la réalisation de votre projet de stage à l'étranger.

Contact

